



**Bulletin du prieuré
saint Louis-Marie Grignon
de Montfort**

1, chemin de Gastines

Faye d'Anjou

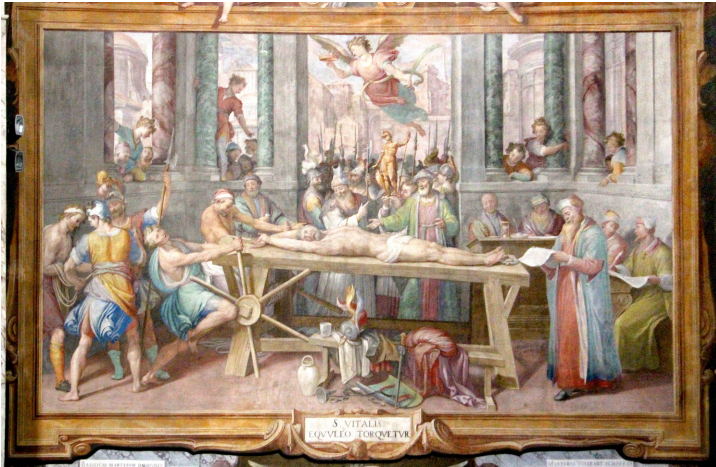
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Chapelles d'Angers, de Chemillé,
d'Avrillé, de Saumur, et de Thouars

**Fraternité sacerdotale
Saint-Pie X**

Condemnare aut condemnari ? (condamner ou être condamné)

Abbé Thierry Roy



Martyre de saint Vital, église Saint-Vital, Rome

« Le juge est établi ministre de Dieu. C'est pourquoi il est écrit : "jugez selon la justice" (Deut. I, 16), et plus loin : "parce que c'est le jugement de Dieu" (Deut. I, 17). » (*Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin*, II^aII^{ae}, Q. 60, art. 2, ad). Ainsi, le juste juge a le devoir de juger selon le droit, la justice et la vérité, sinon il n'agit plus en ministre du Dieu de Vérité, mais en juge inique.

En pleine crise arienne, le pape Libère demanda à ce qu'un concile se réunisse à Arles en 353. Manipulé par les

hérétiques, le concile condamna Athanase d'Alexandrie, Paulin de Trèves et Sérapion de Thmuis. Suite à ces condamnations, Hilaire de Poitiers rompit la communion avec le pape Libère. Lors du Concile Œcuménique de Constantinople II (de 553), le nom d'Athanase d'Alexandrie fut cité comme celui d'un des grands docteurs de l'Église grecque. La fête de saint Athanase fut fixée au 2 mai et le pape saint Pie V l'éleva au rite double. Saint Paulin de Trèves est fêté le 31 août. Saint Sérapion de Thmuis est fêté le 21 mars. Saint Hilaire de Poitiers est fêté le 14 janvier. Il fut élevé au rang de docteur de l'Église par le pape Pie IX en 1851.

En l'an de grâce 403, le patriarche de Constantinople Jean fut cité à comparaître au concile du Chêne, près de Chalcédoine, pour y répondre de ses actes. Jean y fut accusé d'avoir insulté et diffamé des clercs, molesté un religieux, intrigué contre un évêque, d'avoir consacré évêque un candidat indigne de l'épiscopat, et d'avoir dilapidé les biens de l'Église. Lors dudit concile Jean fut déposé et condamné. Cette condamnation fut ratifiée par l'empereur. Le 27 janvier de l'an 438, les restes du glorieux confesseur de la foi, saint Jean Chrysostome,

Prieuré de Gastines

02 41 74 12 78

prieuredegastines@orange.fr

retraites.gastines@fsspx.fr

M. l'abbé Sébastien Gabard, prieur

02 41 74 12 78 - 06 48 55 66 24
49p.gastines@fsspx.fr

M. l'abbé Philippe Pazat

06 34 14 66 09 p.pazat@fsspx.email

M. l'abbé Louis - Marie Buchet

06 63 26 77 77

lm.buchet@fsspx.email

M. l'abbé Thierry Roy

07 86 93 99 31 - t.roy@fsspx.email

M. l'abbé François - Régis de Bonnafos

07 83 50 53 47

fr.debonnafos@fsspx.email

M. l'abbé Bernard Jouannic

06 44 91 02 50

b.jouannic@fsspx.email

furent triomphalement rapportés à Constantinople et déposés dans l'église des Apôtres. Le corps du saint, ramené d'Orient par les Croisés, repose aujourd'hui en la basilique de Saint-Pierre de Rome. Sa fête est de rite double depuis saint Pie V. Il fut nommé patron des orateurs sacrés par le pape saint Pie X le 8 juillet 1908.

Jean Népomucène était le confesseur de Sophie de Bavière qui devint reine de Bohême par son mariage avec le roi Venceslas en 1389. Le roi soupçonnait la reine d'adultère et ordonna à Jean de révéler les confessions de la reine. Celui-ci, fidèle à la loi de Dieu et de l'Église, refusa de violer le secret de confession. Sur l'ordre du roi, il fut torturé et jeté dans le fleuve Moldau, en 1393. Jean Népomucène fut béatifié le 13 mai 1721 par le Pape Innocent XIII, et canonisé le 19 mai 1729 par le pape Benoît XIII.

Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, se trouva en conflit avec le roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt au sujet de la liberté et des droits de l'Église catholique et de son clergé. Ce conflit dégénéra et, le 29 décembre de l'an 1170 l'archevêque de Cantorbery fut assassiné. Saint Thomas Becket fut canonisé par le pape Alexandre III le 21 février de l'an 1173. Sa fête est célébrée le 29 décembre.

Captive de ses ennemis, Jeanne d'Arc fut jugée par un tribunal ecclésiastique à Rouen du 21 février au 23 mai de l'an 1431. Au début de ce procès, elle fut accusée de sorcellerie, superstition, magie, d'esprit schismatique, d'hérésie, de sacrilège, d'idolâtrie, de blasphème, de scandale, de crime contre la paix, d'incitation à la guerre, etc. Condamnée à mort, elle fut brûlée vive le 30 mai de l'an 1431. Le 7 juillet de l'an 1456, elle fut réhabilitée au terme d'un second procès ecclésiastique. Déclarée vénérable le 27 janvier 1894 par le pape Léon XIII, Jeanne d'Arc fut béatifiée le 18 avril 1909 par le pape saint Pie X, et canonisée le 16 mai 1920 par le pape Benoît XV. Le 2 mars 1922, sainte Jeanne d'Arc fut déclarée Patronne secondaire de la France.

Thomas More, fidèle ministre du roi d'Angleterre, refusa de cautionner la rupture entre le roi Henri VIII et le pape, rupture qui initiait le schisme anglican. Thomas More parlait librement de la Foi lorsque les lois divines étaient en cause et déclara qu'« aucun homme temporel ne peut être à la tête du spirituel ». Déclaré coupable de haute trahison, il fut

condamné à être pendu, éviscéré et écartelé. Le roi commua cette sentence en décapitation, par "faveur"... Thomas More eut cette répartie : « Dieu préserve mes amis de la même faveur ». L'exécution eut lieu le 6 juillet de l'an 1535. Thomas More déclara sur l'échafaud : « Je meurs en bon serviteur du Roi, mais de Dieu en premier ». Sa tête fut exhibée sur une pique sur le pont de Londres pendant une année. Béatifié le 29 décembre 1886 par Léon XIII, saint Thomas More fut canonisé le 19 mai 1935 par le pape Pie XI.

Les glorieux sacrifices de ces saints condamnés iniquement incarnent un grand principe de notre sainte Religion : il est plus enviable d'être victime d'une injustice que d'en être la cause. Ainsi, après avoir été flagellés sur l'ordre du Sanhédrin, les Apôtres « s'en allaient joyeux de devant le Conseil, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus » (Act. V, 41).

Nous nous sentons profondément indignes d'entrer dans une si auguste lignée de saints, mais si nos persécuteurs nous y obligent, il nous faudra bien y entrer, selon les paroles du divin Maître : « Ils vous chasseront des synagogues, et l'heure vient où quiconque vous fera mourir croira rendre hommage à Dieu. Je vous ai dit ces choses afin que, lorsque l'heure en sera venue, vous vous souveniez que je vous les ai dites » (Jn. XVI, 2, 4). « Vous serez livrés par vos parents, et par vos frères, et par vos proches, et par vos amis, et l'on fera mourir plusieurs d'entre vous ; et vous serez haïs de tous à cause de mon nom. Mais pas un cheveu de votre tête ne périra. C'est par votre patience que vous sauvez vos âmes » (Lc. XXI, 16-19).



« Fides vincit mundum »

La Chronique par les images



Sainte journée des
communions solennelles
à Angers et Saumur

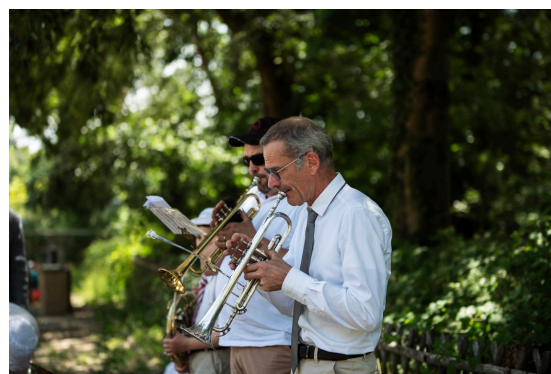
Grand-Sacre

D'abord un jeu
d'une patience infinie...

Pour un résultat à couper le
souffle!



Le Grand Sacre c'est aussi des équipes motivées et d'un âge varié...



Annonces diverses :

- Catéchisme paroissial pour les enfants :

Les mercredis après-midi. Inscription auprès des Sœurs jusqu'au 31 juillet. (02 41 47 36 23)

- Récollecion Mariale pour les jeunes filles à partir de 14 ans :

Samedi 1 août. De 10h00 à 16h00. Inscription auprès des Sœurs (02 41 47 36 23)

- Intention du mois de juillet de la Croisade eucharistique : pour les agonisants

- Fête inter-chapelles : dimanche 30 août : 10h30 messe chantée à Gastines.

Témoignages de retraitants de Gastines :

- Magnifique retraite ! Ici tout est parfait. Merci
- Plus qu'une retraite, une magnifique bouffée d'oxygène venue du Ciel.
- Cette retraite est un chemin parfois difficile qui nous a permis de découvrir des trésors magnifiques et de vivifier nos âmes.
- Merci pour toutes les grâces reçues lors de cette première retraite.
- Merci aux prêtres, aux petites sœurs et au frère pour leur dévouement.
- Merci mon Dieu pour cette belle retraite qui nourrit notre âme et qui fait avancer vers Dieu.
- Au-delà des explications passionnantes, lumineuses et bousculantes, j'ai été touché de constater à quel point vous viviez ces choses au dedans de vous-mêmes. Vous m'avez inspiré et je n'oublierai pas !
- La paix, la tranquillité... La joie et la bonté du Christ Roi... Merci à tous pour la qualité de votre accueil.
- Cette retraite m'a vraiment procuré un bien spirituel. Les conférences sont excellentes.
- Quelle sainte retraite !
- Merci aux abbés pour leurs prédications enflammées.
- Merci pour toutes ces émotions et ces grâces. Une semaine à pleurer, à rire, à se reposer, se renforcer et aimer enfin. Messieurs les Abbés, vous guérissez le monde !
- Merci pour cette sainte semaine ! J'ai été touché et je vais maintenant devoir lutter avec courage. Méthodique, dogmatique, critique et humoristique sont des termes usuels pour définir cette retraite.

Carnet de famille :

Chapelle de Chemillé : le 4 juillet, *baptêmes* de d'Eve Baronnie, et de Victor Doutrebente (à Loublande)

Première communion de Crispin Gantois le dimanche 28 juin.

Chapelle d'Angers : le 4 juillet, *baptême* d'Athénaïs de la Salmonière.

Prieuré de Gastines : le 4 juillet, *baptême* de Jehanne Labrousse.

BELLEVIGNE-EN-LAYON :

Prieuré St-Louis-Marie Grignon de Montfort ;
1 chemin de Gastines - Faye-d'Anjou - 49380

Dimanche : vêpres et salut à 18h00

En semaine : tous les jours à 7h30

ANGERS :

chapelle St Pie X

109, bis, rue Jean-Jaurès

49000 (prendre l'impasse)

Dimanche : messe chantée 10h30

En semaine : lundis (en principe), mercredis, vendredis, et samedis à 18h30 (se renseigner pour les autres jours) -

confessions 1/2h avant les messes

AVRILLÉ (moniales dominicaines)

monastère Saint-Joseph, 10, avenue. Jeanne de Laval - 49240

Dimanche : messe chantée à 8h00

En semaine : messe chantée à 9h50

CHEMILLÉ :

chapelle St Joseph, 14 rue du Presbytère - 49120

Dimanche : messe lue à 8h30, puis messe chantée à 10h30

Confessions à partir de 8h00, entre et pendant les messes.

En semaine : mercredis et vendredis messe basse à 19h00 ainsi que les premiers samedis du mois.

confessions 1/2h avant les messes.

SAUMUR :

chapelle Ste Jeanne Delanoue

2, rue du Port-Cigogne - 49400

Dimanche : *confessions* à 8h00 ; messe chantée à 8h45

(certains dimanches : messe lue supplémentaire à 11h00 -

dès le 15 août : messe basse à 8h30, messe chantée à 10h30)

Samedi : *confessions* à 17h00, messe basse à 18h00 (sauf en juillet-août)

THOUARS :

collégiale Notre-Dame,

Place du château - 79100

Dimanche : *confessions* à 10h00 - messe chantée à 10h45